

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le **19 FEV. 2024**
ID : 035-213502362-20240215-SG2024_071-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 15 février 2024 - Délibération n° 2024-010

DÉNOMINATION DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE FOOTBALL DU STADE MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 5 février, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Vote	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Monsieur Louis Le Coz.

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Madame Anne-Cécile Hurtel.

Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

Monsieur Nicolas Régis, pouvoir donné à Monsieur Thomas Maréchal.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie Pichon.

Rapport de Marc Droguet.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la création de nouveaux équipements sportifs, la Ville souhaite les identifier par une dénomination afin de mettre en valeur le sport à travers des figures emblématiques des disciplines pratiquées sur ces équipements,

Considérant l'avis favorable de la Commission de dénomination en date du 7 décembre 2022 pour dénommer le terrain synthétique de football du stade municipal "Stéphanie Frappart 1983 – Arbitre internationale de football française",

Vu l'avis favorable de la Commission Sport et Santé - Vie associative en date du 8 février 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le **19 FEV. 2024**
ID : 035-213502362-20240215-SG2024_071-DE

À L'UNANIMITÉ

DÉNOMME le terrain synthétique de football du stade municipal : "Stéphanie Frappart – Arbitre internationale de football française".

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie Pichon
Conseiller Municipal

Mis en ligne le **19 FEV. 2024**